



Groupe de Travail : Matériel Mouvement Enfin quelques avancées pour les agents Mouvement... mais il en manque !

Ce Groupe de Travail avait la lourde tâche de définir un parcours métier unifié pour les agents Mouvement au sein des différents établissements du Matériel de la SNCF.

Cette 7^{ème} réunion nous a enfin permis d'obtenir quelques avancées, et cela malgré l'absence de la CGT.

La réunion précédente s'était en effet mal déroulée, marquant un net recul sur les premières mesures déjà obtenues. La délégation SUD-Rail a continué à défendre les revendications des cheminots.

SUD-Rail revendique un parcours professionnel régulier et identique pour l'ensemble des agents Mouvement du Matériel.

Comme SUD-Rail le revendiquait, l'embauche de nouveaux agents au statut pourra se faire à la qualification A pour les titulaires du seul Brevet des Collèges.

Les agents concernés accèderont automatiquement à la qualification B niveau 5 lors de leur commissionnement, alors que jusque-là, la direction refusait l'embauche aux agents non titulaires d'un BEP ou d'un BAC. Un jeune en échec scolaire pourra ainsi intégrer notre entreprise.

Les agents à la qualification A effectueront des opérations logistiques simple (pleins de gasoil, de sable...) et pourront avec des formations conduire des engins ferroviaires dans l'enceinte de leur établissement.

Les agents à la qualification B obtiendront automatiquement la qualification C dans un délai de 3 à 5 ans, sous 2 conditions :

- S'ils possèdent une Licence Européenne de Conducteur de Trains et le module 3 Voies de Service. **ou bien...**
- S'ils sont conducteurs Module 2 et effectuent d'autres tâches.

Les opérateurs Module 3 Voies Principales seront au minimum à la qualification C, mais n'auront pas accès aux voies à quai afin de ne pas confondre leurs missions avec celles des

TA ou des CRLO. SUD-Rail se montrera très vigilant quant à l'application de ce dernier point.

Les agents à la qualification D pourront évoluer vers la qualification E, grâce à un examen spécifique au domaine Matériel.

Enfin, tous les opérateurs se verront proposer une passerelle vers d'autres métiers du Groupe Public Ferroviaire au bout de 5 ans d'ancienneté dans le métier. Pour SUD-Rail, tout cela n'est pas suffisant, la direction doit faire plus !

*Les agents
Mouvement ne
sont pas des TA
Low-Cost !
SUD-Rail exige
un vrai
parcours
professionnel !*

Le Groupe de Travail Matériel a pour but d'améliorer la filière Mouvement en sécurisant le déroulement de carrière des opérateurs et en obligeant la Direction du Matériel à unifier les pratiques des établissements (TM/TI) par le haut !

La prochaine étape sera la mise en place d'une indemnité juste et identique, liée au métier Mouvement et à ces spécificités. SUD-Rail sera très vigilant sur ce point-là !